

EXTRAIT DU
REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Nombre de Conseillers en
exercice : 29

Séance du 27 OCTOBRE 2022 A 18H30

Présents à la séance : 17

L'An Deux Mil Vingt Deux, le **27 OCTOBRE A 18H30**

Extrait affiché le :
03 novembre 2022

Le Conseil Municipal de Raon l'Étape dûment convoqué et réuni au lieu ordinaire
De ses séances, sous la présidence de M. PIERRAT Benoît, Maire.

4ème séance 2022

Présents : M. PIERRAT Benoît, Maire, Mme TRIQUET Nadia, Mme ADAM
Nathalie, M. COLIN Joël, M. SALÉRIO Philippe, Mme DUPONT Virginie Adjointes
et Adjointes, M. BREGEOT Claude, Mme ACCILI Micheline, Mme PIANT Noëlle,
M. CHARDIN Denis, Mme CLANCHÉ Ghyslaine, Mme RUYER Christine, Mme
BENOIT Marie-Hélène, M. FINANCE Michaël, M. GILET Dominique, M.
KIZILDAG Murat, Mme SCHILLINGER Stella conseillères et conseillers
municipaux.

Objet : Désignation du
Correspondant incendie et
secours.

Absents excusés avant donné pouvoir :

M. CHMIDLIN Stéphane à M. GILET Dominique
M. RAMBOURG Bernard à Mme PIANT Noëlle
Mme DEL MASTRO Marie-Claire à M. SALÉRIO Philippe
M.EVRARD Luc à M. CHARDIN Denis
M. BAUDONNEL David à Mme TRIQUET Nadia
Mme TRARBACH Carole à M. COLIN Joël

Absents excusés :

Mme FERREIRA-PIERRAT Maria
M. ROMARY Fabrice
Mme RAIZNER Stéphanie
Mme ELI Emilie
M. PIERRAT-LABOLLE Julien
M. BURGER Emmanuel

N° 88/2022

Secrétaire de séance : Mme SCHILLINGER Stella

Vu la Loi n° 2021-1520 du 25 novembre 2021 visant à consolider notre
modèle de sécurité civile et valoriser le volontariat des sapeurs-pompiers et les sapeurs-pompiers
professionnels,

Vu le décret n° 2022-1091 du 29 juillet 2022 relatif aux modalités de
création et d'exercice de la fonction de conseiller municipal correspondant incendie et secours,

Monsieur le Maire propose au Conseil Municipal ; qui y consent
unanimentement, de désigner Monsieur David BAUDONNEL en tant que correspondant incendie et
secours de la Commune.

Pour rappel, le correspondant incendie et secours est l'interlocuteur
privilegié du SDIS dans la commune sur les questions relatives à la prévention, la protection et la
lutte contre les incendies. Il a pour missions : l'information et la sensibilisation du conseil municipal
et des habitants sur l'ensemble des questions relatives à la prévention et à l'évaluation des risques

de sécurité civile, à la préparation des mesures de sauvegarde, à l'organisation des moyens de secours, à la protection des personnes, des biens et de l'environnement et aux secours et soins d'urgence aux personnes victimes d'accidents, de sinistres ou de catastrophes, ainsi qu'à leur évacuation.

Ainsi fait et délibéré, en séance, les jour, mois et an que dessus.

Pour extrait conforme,

Le Maire,